

YB

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 84/104 du 18/02/84 /MTPS.DGTFF.DFP/22023/16

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de Monsieur NEMBA Georges dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture)./-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

(/ISMS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 17.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FF du 24.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- (/u le décret 62/150/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret 79/451 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif 31/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 85/320 du 9.5.85 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 1230/D.L.F du 12.10.85 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
- (/u le protocole d'accord du 5.4.75 signé entre la République Populaire du Congo et la BULGARIE.

DGB

DCF

DECRETE :

UJK

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 4.5.75 susvisés Mr NEMBA Georges, né vers 1954 à Léopoldville, titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome, obtenu à l'Institut Supérieur d'Agronomie " V. Kotarov" Plovdiv (BULGARIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 18 Février 1984.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA
Le Ministre des Finances,

Marius MOUAMBENG.
Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSFOK.
AMPLIFICATIONS :

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

- JORPC..... 1
- DGTFP.DFP..... 3
- DGB..... 3
- DCF..... 2
- MAE..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2.-